

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260427AR090CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Libération - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant la demande faite par M. POULEYN Antoon de réglementer le stationnement pour faciliter des travaux au n°4 rue de la Libération à Hondschoote,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement du Mercredi 29 avril au Samedi 16 mai 2026 face au n°4 et n°6 rue de la Libération à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. POULEYN Antoon, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 27 avril 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

